



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

UGAP

Question écrite n° 17249

Texte de la question

M. Guy Drut attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude des personnels de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). En effet, l'UGAP, qui est un établissement public non subventionné, fonctionne dans un contexte pleinement concurrentiel, mais a obtenu quelques aménagements pour mener ses actions. Grâce à ces aménagements tolérés, mais non strictement définis dans le code des marchés publics, l'UGAP, avec l'accord tacite de l'Etat, s'est progressivement installée dans un vide juridique. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour assurer la pérennité de l'UGAP et de ses emplois.

Texte de la réponse

Une procédure judiciaire en cours, concernant les achats de la direction des constructions navales à Toulon, a conduit à mettre en cause la régularité des procédures de passation de certains marchés de l'UGAP. Dès décembre dernier, le Gouvernement a demandé à l'Union, d'une part, la cessation immédiate de la passation de marchés selon des procédures susceptibles d'être critiquables au regard du code des marchés publics auquel cet établissement est soumis par son décret statutaire, d'autre part, la passation aussi rapide que possible de nouveaux marchés pour assurer l'approvisionnement des administrations et collectivités qui ont recours à ses services. L'Etat attend que l'UGAP, qui restera un établissement public, continue d'offrir, dans le plus strict respect des règles de droit, le meilleur service aux acheteurs publics. Un nouveau président, M. Olivier Bailly, vient d'être nommé et a pour mission d'élaborer rapidement, dans la concertation sociale et la transparence, un plan stratégique répondant à cet objectif et visant à créer les conditions d'une relance de l'activité afin de préserver au mieux l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17249

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3951

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4588